



L'action de l'Unesco pour promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme

Chloé Maurel

► To cite this version:

Chloé Maurel. L'action de l'Unesco pour promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme. Revue de la fondation de la France libre, 2019. hal-03086986

HAL Id: hal-03086986

<https://hal.science/hal-03086986>

Submitted on 23 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'action de l'Unesco pour promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme

Paru dans : *Revue de la Fondation de la France libre*, n°74, décembre 2019, p. 19-23.

L'Unesco, organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, la agence culturelle de l'ONU, basée à Paris, s'est efforcée tout au long des années de promouvoir dans le grand public la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), adoptée par l'ONU le 10 décembre 1948¹. En effet, selon l'Acte constitutif de l'Unesco, « les guerres naissant dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix »². La promotion de la DUDH par l'Unesco va de pair avec son action pour la paix, pour la diffusion de la culture, et contre le racisme. Par quels moyens l'Unesco a-t-elle promu la Déclaration de 1948 à nos jours ? Il s'agira d'examiner en particulier deux moments, les années allant de 1948 aux années 1960, puis la commémoration du 50^e anniversaire de la Déclaration en 1998.

*

De 1948 aux années 1960 : expositions, conférences, ouvrages, films... une action dynamique

¹ La déclaration universelle des droits de l'homme est également adoptée par l'Unesco le 18 décembre 1948 ; 3 C/110, Res., p. 122. Cité par Gail Archibald, *Les Etats-Unis et l'Unesco, 1944-1963*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993, p. 193.

² Unesco, Acte constitutif, 1946, Préambule.

La tâche de promouvoir et de faire connaître la Déclaration est prise très à cœur par les premiers dirigeants de l'Unesco, comme le Mexicain Jaime Torres Bodet, directeur général de l'institution de 1947 à 1952. En 1949, dans un discours, il déplore le contraste entre « d'un côté [...] notre connaissance des droits de l'homme, mais de l'autre ces masses qui n'ont jamais entendu parler de droits »³.

Différents moyens sont mis à contribution pour faire cette promotion : expositions, manifestations culturelles et populaires, conférences, brochures, films... Les rapports des réunions internes de l'Unesco durant les années 1950 révèlent la volonté de faire connaître la Déclaration⁴. L'Unesco organise une exposition sur les droits de l'homme en 1949 au musée Galliéra à Paris. Cependant, elle ne reçoit pas autant de visiteurs que l'Unesco l'espérait ; ses visiteurs sont surtout des groupes d'écoliers⁵. Elle circule ensuite dans plusieurs villes de France, comme Clermont-Ferrand⁶, et des villes d'Europe⁷. De cette exposition, l'Unesco tire un film⁸, et un « album-exposition », réalisé en 1950 par l'intellectuel français Roger Caillois⁹. Cette exposition circule dans les années suivantes dans divers pays d'Europe et d'Asie, ce qui lui permet de toucher un public large et varié¹⁰.

³ Archives Unesco, X 07.83 Torres Bodet, IV : DG/42, 6 nov. 1949, p. 4-5.

⁴ Ex : Unesco, ED/124, 10 fév. 1953, p. 2.

⁵ J. Torres Bodet, *El desierto internacional, Memorias, III*, Editorial Porrúa, Mexico, 1971, p. 68 ; Archives Unesco, dossier 362.92 II : lettre de Maurice Gouineau à B. Drzewski, 24 fév. 1950 ; *Le Courrier de l'Unesco*, sept. 1949, p. 9 : « La déclaration des droits de l'homme. Une exposition au musée Galliéra à Paris ».

⁶ Alfred Métraux, *Itinéraires I, (1935-1953) carnets de notes et journaux de voyage*, introduction et notes par André-Marcel d'Ans, Paris, Payot, 1978 : notes du 12 fév. 1952, p. 356-357.

⁷ Archives diplomatiques allemandes, B 91, 29 : Ecosoc, E/2854/Add.1, 13 juin 56

⁸ Film *Cérémonie et exposition sur les droits de l'homme*, n°452, 1949.

⁹ Emile Delavenay, *Témoignage. D'un village savoyard au village mondial, 1905-1991*, Edisud, La Calade, Aix en Provence, 1992, p. 367.

¹⁰ Archives Unesco : X 07.83 Torres Bodet, VII : télégramme de Maheu à Taylor, 17 mars 1951. Fin 1951, cette exposition est présentée à Bangkok (X 07 A 146 « Unesco en action ») ; archives diplomatiques allemandes, B 91, 29 : Ecosoc, E/2854/Add.1, 13 juin 1956 ; lettre de Meynen à l'*Auswärtiges Amt*, 20 juin 1953.

Plusieurs autres expositions et manifestations culturelles sur les droits de l'homme sont organisées dans les années suivantes par l'Unesco dans les divers États membres. En 1952, l'Unesco fait poser une plaque commémorative de la déclaration universelle des droits de l'homme à Grenoble¹¹. En 1955, l'institution organise une exposition sur les droits de l'homme à Paris à la Gare de Lyon ; peut-être à cause du choix du lieu, très fréquenté, elle semble recueillir un écho plus important que celle de 1949. Elle est inaugurée par le directeur général de l'Unesco, l'Américain Luther Evans, par le juriste français René Cassin, président du Conseil d'état, qui a largement contribué lui-même à l'écriture de la Déclaration, et par l'ethnologue français Paul Rivet, directeur du musée de l'homme. Elle recueille l'approbation de la presse, qui estime que c'est une « bonne idée » (*Franc-Tireur*), qu'elle constituera une occasion pour les voyageurs et employés « d'occuper de façon édifiante et instructive leurs minutes perdues » (*Le Monde*), et que « la multiplication de ces sortes d'expositions serait à souhaiter à une époque aussi troublée » (*Combat*)¹².

De plus, dès 1949, la journée du 10 décembre, jour de la signature de la déclaration universelle, devient la « Journée internationale des droits de l'homme », occasion de festivités au siège de l'Unesco et dans les États membres¹³. Les reportages tournés par l'Unesco chaque année au siège durant cette journée permettent de se rendre compte de l'importance des moyens mis en œuvre, et du public présent, parmi lequel on note une forte proportion d'écoliers et d'étudiants¹⁴. En 1953, le directeur général de l'Unesco félicite les États membres pour la célébration efficace de cette journée faite en décembre 1952, qui s'est faite dit-il avec la collaboration enthousiaste des « gouvernements et autorités locales, des

¹¹ Archives de l'Unesco, revue de presse, 18 avril 1952, *Le Dauphiné libéré*, Grenoble, 18 mars 1952 ; *Réforme*, 29 mars 1952.

¹² Archives de l'Unesco, revue de presse, 10 mars 1955.

¹³ Discours du directeur général (ex : DG/47, 10 déc. 1949), concerts, réception d'intellectuels (ex : Torres Bodet, *Memorias III*, op. cit., p. 244).

¹⁴ Films de l'Unesco n° 450, 1962 ; n° 516, 1963 ; n° 395, 1974.

universités et des écoles, de la presse, des films, des radios et des télévisions, des ONG, des organisations nationales »¹⁵ ; en 1956, le Français Jean Thomas, haut fonctionnaire de l'Unesco, estime que la commémoration de cette journée obtient un succès croissant¹⁶.

L'impact de ces commémorations semble varier selon les pays. L'Unesco accorde une attention particulière à sa célébration dans les anciens pays de l'Axe, Japon et RFA, dont on estimait qu'il fallait « rééduquer » leurs populations à la paix, à la démocratie, et aux droits de l'homme¹⁷. Ainsi, en RFA, lors de ces « journées », l'Unesco fait distribuer gratuitement et massivement dans les établissements scolaires des milliers d'exemplaires du numéro spécial du *Courrier de l'Unesco* édité à cette occasion, et de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹⁸, et fait diffuser à la radio des émissions sur les droits de l'homme. La commission nationale allemande pour l'Unesco¹⁹ participe à cet effort²⁰. La ville de Berlin se montre particulièrement active dans cette célébration, grâce au « comité berlinois pour le travail de l'Unesco », qui organise des conférences, des fêtes, diffuse des affiches, et fait adopter ce jour-là par la poste berlinoise une oblitération spéciale²¹. La commémoration de cette journée semble aussi avoir été particulièrement vigoureuse aux États-Unis, grâce au dynamisme de la commission nationale américaine, qui met en place, à partir de la fin des années 1950, une « semaine des droits de l'homme », du 10 au 17 décembre, liant la commémoration de la

¹⁵ Archives diplomatiques allemandes, B 91, 29 : CL/818, 1^{er} sept. 1953.

¹⁶ Archives diplomatiques allemandes, B 91, 29 : CL/1138, de J. Thomas, 12 oct. 1956.

¹⁷ Dans son discours à la conférence constitutive de l'Unesco, en novembre 1945, Léon Blum (lui-même persécuté pendant la guerre) évoque parmi les buts de l'Unesco celui de vaincre le nazisme et le fascisme (ECO/CONF.29/VR.2 (1945), 1-16 nov. 1945, p. 40-41). Dès la création de l'Unesco, la nécessité d'œuvrer à « la rééducation de l'Allemagne » est affirmée. (J.-J. Mayoux, *La coopération intellectuelle internationale*, Paris, 1946, introduction).

¹⁸ Archives diplomatiques allemandes, B 91, 29 : lettre de Wolf à von Wendorff, 5 nov. 1953.

¹⁹ Dans chaque Etat membre de l'Unesco ont été créées des « commissions nationales », visant à servir de lien, de relais, entre la population nationale et l'Unesco.

²⁰ Archives diplomatiques allemandes, B 91, 29 : rapport de la *Arbeitsgemeinschaft der öffentlichen Rundfunkanstalten der BRD*, adressé à la commission nationale allemande, 8 avril 1953.

²¹ Archives diplomatiques allemandes, B 91, 29 : affiche de 1953, *Berliner Komitee für Unesco-Arbeit* ; lt. de Beck à Schlegelberger, non datée, 1953.

Journée des droits de l'homme (10 décembre) à celle de l'anniversaire du *Bill of Right* (15 décembre) ; en 1962, cette « semaine des droits de l'homme » donne lieu à des discours du président Kennedy et de plusieurs gouverneurs, et à la diffusion de nombreuses brochures et affiches. Et en 1963, la commission nationale américaine réalise un guide à l'intention des groupes civiques et communautaires, leur donnant des suggestions pour qu'ils participent à la célébration de cette semaine²².

Les conférences sur les droits de l'homme organisées par l'Unesco dès les années 1950 ont un succès variable, étant donné le décalage fréquent entre un discours austère et un public jeune et scolaire. Ainsi l'ethnologue helvético-américain Alfred Métraux, fonctionnaire de l'Unesco, chargé de donner une conférence sur les droits de l'homme à Clermont-Ferrand en 1952, est surpris de voir la salle pleine « d'enfants des écoles », et constate l'inadaptation du discours qu'il a préparé au public présent : « ma conférence est trop abstraite ; n'ont de succès que les cas concrets que je raconte »²³.

C'est aussi par la publication d'ouvrages et la réalisation de films que passe la promotion de la Déclaration. Sur l'initiative de la commission nationale britannique, l'Unesco réalise en 1951 deux ouvrages : *Manuel pour les enseignants sur la déclaration universelle des droits de l'homme*²⁴, et *La déclaration universelle des droits de l'homme ; documentation et conseils pédagogiques*²⁵, destinés à guider les enseignants dans l'inculcation de cette notion à leurs élèves, et entreprend l'élaboration d'un recueil de textes fondamentaux sur les droits

²² Unesco in a decisive decade, US National Commission for Unesco, 1964, p. 36.

²³ Alfred Métraux, *op. cit.*, 12 fév. 1952, p. 356-357 ; archives Unesco, X 07.83 Torres Bodet, IV : conférence sur les droits de l'homme par Torres Bodet à l'université de Leyden, DG/42, 6 nov. 1949.

²⁴ Archives Unesco, 37 A 31 « Manuel pour les enseignants sur la déclaration universelle des droits de l'homme » : lettre de l'assistant DG pour l'éducation au DG, 1^{er} juin 1949 ; ED/Conf.7/3, 2 déc. 1949, réunion d'experts sur l'enseignement de l'histoire, 12-16 déc. 1949, Paris : « Schéma d'un « livre du maître » sur la déclaration des droits de l'homme », par O. Frederick Nolde et Howard Wilson, projet soumis le 15 nov. 1949, 5 p. ; ED/Conf.7/4, Paris, 6 déc. 1949.

²⁵ *La déclaration universelle des droits de l'homme ; documentation et conseils pédagogiques*, Paris, Unesco, 1951, 91 p.

de l'homme²⁶. La réalisation et la diffusion par l'Unesco de films et de dessins animés sur les droits de l'homme témoigne de la volonté de toucher le public le plus vaste possible, notamment deux catégories : les enfants et les peuples « sous-développés ». En 1955, l'Unesco réalise et diffuse une série de six dessins animés sur les droits de l'homme²⁷. Le recours au dessin animé avait été envisagé dès l'époque de l'Institut international de coopération intellectuelle (l'ancêtre de l'Unesco dans l'entre-deux-guerres) durant les années 1930, une collaboration ayant alors été entamée avec Walt Disney²⁸.

Les années 1960 ne sont pas en reste, surtout sous l'impulsion du dynamique directeur général de l'Unesco durant ces années, le Français René Maheu, normalien et ancien condisciple de Jean-Paul Sartre. Maheu insiste, dans une conversation en 1961, sur l'importance que l'Unesco se consacre à faire connaître la Déclaration²⁹.

En 1963, la commission nationale américaine pour l'Unesco organise une exposition sur les droits de l'homme aux archives nationales à Washington DC, centrée sur les archives d'Eleanor Roosevelt dans sa collaboration avec les Nations Unies pour la mise au point de la déclaration des droits de l'homme³⁰ ; et en 1968, l'Unesco organisera une grande exposition itinérante sur les droits de l'homme, dans le cadre de l'Année internationale des droits de l'homme décrétée par l'ONU ; elle donnera lieu à un film tourné par l'Unesco³¹.

En 1968 sont diffusées des publications³² et sont organisées des festivités et conférences sur les droits de l'homme à l'occasion de l' « Année internationale des droits de

²⁶ Archives Unesco, ED/115, 22 janv. 1952, p. 3-7.

²⁷ Archives diplomatiques allemandes, B 91, 29 : E/2854/Add.1, 13 juin 1956, doc cit.

²⁸ Interview d'Elise Keating par Chloé Maurel, 3 juin 2004.

²⁹ Archives diplomatiques américaines, Decimal file, RG59, entry CDF 1960-63, box 823 : mémorandum de conversation entre Maheu et Harlan Cleveland, 5 juill. 1961, p. 2.

³⁰ *Unesco in a decisive decade*, op. cit., p. 36

³¹ Film de l'Unesco n°183, 1968.

³² *L'analphabétisme et les droits de l'homme*, publié à l'occasion de l'Année internationale des droits de l'homme, 1968, Paris, Unesco, 14 p. ; *Le droit d'être un homme*, recueil de textes préparé

l'homme », au siège de l'Unesco³³ comme dans les États membres, et en particulier aux États-Unis grâce au dynamisme de la commission nationale américaine pour l'Unesco ; celle-ci organise en 1968 quatre séminaires, des émissions de télévision, et diffuse de manière massive dans le public la déclaration et d'autres textes sur les droits de l'homme³⁴.

Dans les années 1960-70, à la suite des indépendances, qui changent la configuration de l'Unesco (17 nouveaux États africains adhèrent à l'Unesco dès 1960), les réflexions de l'institution sur les droits de l'homme se tournent de plus en plus vers les préoccupations des peuples du Tiers Monde. Ainsi, lors d'une table ronde sur les droits de l'homme, organisée par l'Unesco à Oxford, en 1965, l'homme politique et écrivain sénégalais Lamine Diakhate présente une communication intitulée : « Négritude et droits de l'homme »³⁵.

Ainsi, l'Unesco a activement contribué, par différents moyens, à promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme dans le grand public, des années 1940 aux années 1960. Cependant, il est à noter que cette diffusion s'est faite surtout dans le monde occidental, le bloc soviétique étant peu enclin à célébrer cette Déclaration, que, d'ailleurs, l'URSS n'avait pas signée en 1948. En effet, l'URSS promouvait alors plutôt les droits économiques et sociaux, c'est-à-dire plus concrets, liés à l'amélioration des conditions matérielles de vie, et non pas les droits civils et politiques, très présents dans la Déclaration.

Il faut attendre le cinquantenaire de la Déclaration en 1998 pour que l'Unesco organise à nouveau d'importantes commémorations de la DUDH.

sous la direction de Jeanne Hersch, Paris, Unesco, Laffont, Lausanne, Payot, 1968, 588 p. Réédition en 1969 ; *Quelques suggestions pour un enseignement sur les droits de l'homme*, Paris, Unesco, 1969, 167 p.

³³ Cf. films n° 846 (1968) et 847 (1968) ; DG/Messages, 28 mars 1968 ; *Public papers of the Secretary General of the United Nations, vol VIII, U'Thant, 1968-71*, 709 p., Columbia University Press, sélectionné et édité par Andrew W Cordier et Max Harrelson, 1977, New York, London, p. 63 : discours de U'Thant à la conférence internationale sur les droits de l'homme, 22 avril 1968.

³⁴ Archives Unesco, X 07.83 Maheu, lettre de V. Vlad à P.C. Terenzio, 7 juill. 1967, p. 2.

³⁵ Table ronde sur les droits de l'homme, Oxford, nov. 1965 : SS/HR/9 : Lamine Diakhate : « Négritude et droits de l'homme ».

Les célébrations du 50^e anniversaire de la Déclaration en 1998

En 1998, le contexte a changé : la Guerre froide est terminée, le bloc soviétique s'est effondré, l'apartheid a été aboli en Afrique du Sud, et les pays du Sud s'affirment de plus en plus. Pourtant, dans les commémorations de la DUDH organisées par l'Unesco, le ton se fait grave.

Publications, expositions, et conférences

Dès 1997, commencent les actions pour commémorer le cinquantenaire de la Déclaration. Cela passe tout d'abord par l'adoption de textes complémentaires, pour adapter les normes en matière de droits de l'homme aux avancées de la science et de la société. C'est ainsi que l'Unesco adopte le 11 novembre 1997 la « Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme »³⁶, texte pionnier en matière de bioéthique, et, un jour plus tard, le 12 novembre 1997, la « Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures », texte s'inscrivant dans l'esprit du concept de développement durable³⁷. Ces deux déclarations font partie des actions pour commémorer le 50^e anniversaire de la DUDH³⁸.

Pour faire une intense promotion de la DUDH dans la population mondiale, l'Unesco imprime des calendriers-posters en plusieurs langues, en 1998, contenant le texte de la Déclaration. Le directeur général de l'Unesco, l'Espagnol Frederico Mayor, prononce des discours, par exemple devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU. La même année, l'Unesco envoie une lettre, en anglais, français et espagnol, à plus de 400

³⁶ 27C/Resol 16.

³⁷ 29C/Resol 44.

³⁸ 155 EX/10, 16 sept. 1998.

parlementaires de différents pays, pour les encourager à organiser des activités dans leurs pays respectifs pour commémorer la DUDH³⁹.

Plusieurs conférences sur les droits de l'homme sont organisées : la « Conférence régionale de l'Unesco sur l'éducation aux droits de l'homme en Europe », tenue en Finlande en septembre 1997, qui préconise l'incorporation de l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires ; et l'organisation de formations aux enseignants sur l'éducation aux droits de l'homme⁴⁰ ; en avril 1998 est organisée la 1^e réunion internationale des représentants des chaires Unesco sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance, en Autriche⁴¹ (« les participants, représentants 27 chaires de 24 pays ainsi que des OIG et ONG, ont discuté et adopté un appel pour promouvoir les droits de l'homme, la paix, la démocratie, la tolérance »)⁴².

Des efforts sont faits pour toucher toutes les régions du monde, y compris les aires non-occidentales : ainsi, l'Unesco prévoit en 1998 une conférence régionale sur l'éducation pour les droits de l'homme en Afrique, en décembre à Dakar (Sénégal) et une conférence régionale sur l'éducatons pour les droits de l'homme en Asie, en novembre à Pune (Inde)⁴³. On prévoit aussi pour la même année de tenir quatre séminaires sur la DUDH à Harare (Zimbabwe), Katmandou (Népal), Santiago (Chili), Amman (Jordanie)⁴⁴. Et la 11^e conférence régionale des commissions nationales pour l'Unesco d'Amérique latine et des Caraïbes adopte un plan d'action pour la célébration du 50^e anniversaire de la DUDH, en juin 1997, à Buenos

³⁹ 155 EX/10, 16 sept 1998.

⁴⁰ 155 EX/10, 16 sept 1998.

⁴¹ Les chaires Unesco sont des chaires universitaires co-financées par l'Unesco dans différentes universités du monde, sur des sujets correspondants aux missions de l'Unesco.

⁴² 155 EX/10, 16 sept 1998.

⁴³ 155 EX/10, 16 sept 1998.

⁴⁴ 152 EX/14, annexe 2.

Aires : on prévoit de proclamer en 1998 la région Caraïbes comme « zone de paix » à l'occasion de cette célébration⁴⁵.

L'Unesco met l'accent sur l'importance d'éduquer les jeunes aux droits de l'homme : le projet des écoles associées⁴⁶ de l'Unesco prépare un « *Unesco Peace Pack* » pour les classes. L'organisation prévoit de publier un *Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme aux niveaux primaire et secondaire*, et un *Manuel sur les droits de l'homme pour les universités*. Et l'Unesco joue un rôle majeur dans la mise en œuvre du « Plan d'action pour la Décennie des Nations unies pour l'éducation aux droits de l'homme » (1995-2004)⁴⁷.

Une exposition relative à la DUDH est organisée au siège de l'Unesco en novembre-décembre 1998. L'Unesco lie cette exposition à la « 3^e Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination », organisée de 1993 à 2003⁴⁸. Et pour mettre en œuvre concrètement ces principes, on organise un concert pour les jeunes Israéliens et Palestiniens, aux check-points entre Gaza et Israël, à l'automne 1998⁴⁹.

L'Unesco lie les célébrations du 50^e anniversaire de la DUDH avec d'autres commémorations, comme la « Journée internationale des femmes » le 8 mars 1998 : à cette occasion, l'Unesco fait des efforts pour faire connaître la « Convention sur l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes » (CEDAW), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1979 ; pour cela, l'Unesco publie en français, anglais et espagnol la brochure

⁴⁵ Archives Unesco, dossier CI/FEMD B2ST06.3-84 CI FED boîte 72 : 11^e conférence régionale des commissions nationales pour l'Unesco d'Amérique latine et des Caraïbes : plan d'action pour la célébration du 50^e anniversaire de la DUDH, juin 1997, Buenos Aires.

⁴⁶ Les écoles associées de l'Unesco sont des écoles, dans le monde entier, partenaires de l'Unesco, organisant des activités pour leurs élèves correspondant aux missions de l'Unesco : éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la compréhension internationale, etc.

⁴⁷ 155 EX/10, 16 sept 1998.

⁴⁸ Archives Unesco, dossier CI/FEMD B2ST06.3-84 CI FED boîte 72 : lettre de Lisbeth Schaudinn, 23 nov 1998.

⁴⁹ 155 EX/10, 16 sept 1998.

Passport to Equality et la distribue largement⁵⁰. Et pour la « Journée mondiale de la liberté de la presse », le 3 mai 1998, l'Unesco prépare un « *Press Freedom Day 1998 Press Kit* ». On prévoit aussi d'organiser en décembre 1998 la remise du prix Unesco de l'éducation pour la paix, et du prix Unesco de l'éducation aux droits de l'homme.

Plusieurs livres et brochures généralistes sont réalisés pour cette commémoration, comme *Droits de l'homme : questions et réponses* (en plusieurs langues), *50 idées pour les droits de l'homme au XXI^e siècle*⁵¹, et *La DUDH : 50^e anniversaire*.

L'Unesco prévoit aussi d'éditer des numéros spéciaux, commémorant la DUDH, de ses différents magazines : *Le Courrier de l'Unesco* (édition d'octobre 1998), *Nature et ressources*, la *Revue internationale des Sciences sociales*, le *Bulletin du droit d'auteur* ; et d'éditer plusieurs publications spéciales, comme *Nouvelles technologies et liberté d'expression* », et *Une approche globale de la démocratie en Afrique : enquête analytique*⁵².

L'Unesco entretient des correspondances avec plusieurs Etats et avec des ONG pour monter des actions célébrant le 50^e anniversaire de la DUDH⁵³. L'action de l'Unesco de promotion de la DUDH se fait en étroite collaboration avec des ONG. Les ONG accréditées auprès de l'Unesco se réunissent à l'Unesco en novembre 1998 et « réaffirment leur engagement résolu en faveur des droits de l'homme » : « quelques 250 représentants d'ONG entretenant des relations officielles avec l'Unesco se sont réunis pour la Conférence internationale des ONG au siège de cette organisation à Paris du 16 au 19 novembre 1998.

⁵⁰ 155 EX/10, 16 sept 1998.

⁵¹ 152 EX/14, annexe 2.

⁵² 152 EX/14, annexe 2 ; 152 EX/14, annexe 3.

⁵³ Archives Unesco, Carton SHS/RSP/HR-GED/3 : courriers de suivi de la distribution de documentation concernant les droits de l'homme pour le 50^e anniversaire de la DUDH. Carton SHS/RSP/HR-GED/4 : courriers de suivi de la distribution de documentation concernant les droits de l'homme pour le 50^e anniversaire de la DUDH. Des manifestations ont été organisées en Inde, au Ghana (par le gouvernement du Ghana), en Suisse, à Chypre, en France, par des ONG ou par les gouvernements eux-mêmes. Carton SHS/RSP/HR-GED/4 : des manifestations sont organisées au Québec.

(...) Plusieurs résolutions ont été adoptées ainsi qu'une déclaration sur les droits de l'homme et la grande pauvreté »⁵⁴.

Des discours marquants

Certains discours prononcés en 1998 dans le cadre des manifestations de commémoration de la DUDH sont particulièrement intéressants. En octobre 1998, l'Algérien Mohammed Bedjaoui, juge et ancien président de la Cour internationale de justice, prononce un discours devant le Conseil exécutif de l'Unesco, intitulé « La conciliation de la diversité culturelle de l'universalité des droits de l'homme ». Il est intéressant de voir qu'il remet en cause les fondements et l'universalité des droits de l'homme, comme le montrent ces extraits de son discours : « Dans les faits, les droits de l'homme me paraissent relever pour une part de la réalité et pour une autre du mythe, ou pire parfois de la propagande ». Il poursuit en mettant l'accent sur le fossé économique Nord-Sud : « et puis pour rendre encore plus mythiques encore les droits de l'homme, il y a cette persistante et terrifiante discrimination entre l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud. C'est le défi absolu à l'humanité de l'homme. Juste quelques chiffres pour vous en rappeler le caractère intolérable : 1 300 000 êtres humains ont moins de un dollar par jour pour survivre. 30 000 enfants par jour, oui par jour, meurent faute de soins ».

Il entreprend d'attaquer les fondements de la DUDH, et pour cela n'hésite pas à critiquer les philosophes des Lumières : dans un passage qu'il n'a finalement pas eu le temps de lire, mais dont le texte est conservé dans les archives de l'Unesco, il affirme que Voltaire lui-même aurait contribué à « la construction de bateaux négriers à Nantes ! On nous invite même à visiter le musée de Salorges à Nantes ou à lire le livre *Voltaire négrier* à la

⁵⁴

Archives Unesco, dossier CI/FEMD B2ST06.3-84 CI FED boîte 72 : communiqué de presse : Les ONG auprès de l'Unesco réaffirment leur engagement résolu en faveur des droits de l'homme.

bibliothèque de Rennes ». Il poursuit, développant l'idée que les droits de l'homme doivent être conçus spécifiquement à chaque culture : « Chacun définit diversement le contenu des droits de l'homme dont il jouit ou auquel il aspire ». « Nous savons que dans notre monde pluraliste, marqué par la diversité des cultures, chaque société humaine bâtit son éthique et son respect des droits de l'homme, comme produit de son histoire, de ses traditions, de sa terre et même de sa géographie. Nous savons depuis toujours combien ce domaine culturel est frappé du sceau de la relativité ». « Dans beaucoup de pays africains, les libertés individuelles ne peuvent pas prendre leur plein sens aussi longtemps que d'autres droits élémentaires, qui leur paraissent prioritaires, ne sont pas satisfaits : droit à la vie, au travail, à la nourriture, à l'éducation ». Il insiste donc sur les droits économiques et sociaux. Dans sa dénonciation des inégalités économiques, il critique les « sociétés multinationales [qui] parviennent largement à conditionner les besoins de l'homme, à uniformiser les goûts, à standardiser ses habitudes de consommation»⁵⁵.

Il poursuit : « les sociétés africaines se caractérisent par leurs traditions communautaires (...) En Afrique en général, l'individu est peu de choses sans le groupe social (...) Il n'est donc pas concevable que des sociétés de traditions communautaires aussi fortes (... que) les sociétés africaines puissent avoir la même vision des besoins et la même perception des urgences en matière de droits de l'homme »⁵⁶.

Il pointe aussi un aspect important : la nécessité de sanctionner ceux qui contreviennent à la DUDH : « ce qui avait longtemps manqué à la concrétisation et au respect des droits de l'homme partout ds le monde, c'est la sanction (...) Un droit sans sanction demeure fragile et inopérant ». Dans cet esprit, il se réjouit de la création en juillet 1998 de la

⁵⁵ Archives Unesco, dossier CI/FEMD B2ST06.3-84 CI FED boîte 72 : discours de Mohammed Bedjaoui, 19 oct 1998, Unesco, conseil exécutif.

⁵⁶ Ibid.

Cour pénale internationale (CPI), « organe enfin permanent destiné à sanctionner les outrages les plus abominables à l'homme »⁵⁷.

Un autre discours important est celui prononcé par l'ancienne présidente d'Irlande Mary Robinson, désormais Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme (poste créé par l'ONU en 1993), à la réunion à Paris, intitulée « les droits de l'homme à la veille du XXI^e siècle » le 7 décembre 1998 : elle y préconise de davantage encore diffuser la DUDH à travers le monde ; elle évoque les massacres récents au Rwanda, au Cambodge, en ex-Yougoslavie ; et les conflits à l'intérieur des Etats ; ainsi que le travail forcé, et le manque de liberté d'expression dans certains pays ; elle évoque aussi les questions environnementales, ainsi que la question du génome, du clonage. Elle aborde le pouvoir croissant des multinationales, et appelle celles-ci à mieux respecter « la dimension éthique de leurs activités »⁵⁸.

L'Unesco participe aussi au colloque organisé par la commission interministérielle française, à Lyon, pour le 50^e anniversaire de la DUDH. Ce colloque est centré sur la lutte contre le racisme. Le maire de Lyon, Raymond Barre, y intervient, de même qu'André Soulier, député européen, président de la commission des droits de l'homme au Parlement européen. Ce dernier, après avoir évoqué la guerre en Bosnie et au Kosovo, affirme sa préoccupation pour la montée de l'extrême-droite et de la xénophobie en Europe : « aujourd'hui, selon une étude récente, 33% des Européens n'hésitent pas à se déclarer racistes » ; et « la France est le seul pays d'Europe où un parti ouvertement raciste arrive à faire un score très important ». Raymond Barre va dans le même sens, critiquant sans le nommer Jean-Marie Le Pen : « des propos sur l'inégalité des races ont été récemment tenus,

⁵⁷

Ibid.

⁵⁸

Archives Unesco, dossier CI/FEMD B2ST06.3-84 CI FED boîte 72 : discours de Mary Robinson, à la réunion à Paris, intitulée « les droits de l'homme à la veille du XXI^e siècle » 7 déc 1998 : nous traduisons ces passages : « the ethical dimension of their activities », « a human rights dimension must be built into transnational corporations' ethics statements », « It is in the corporations' interests since good ethics are good business ».

tristes résurgences des théories racistes de Gobineau qui ont fourni une base pseudo-scientifique au nazisme. Comment s'étonner dès lors qu'on ait également pu oser parler des camps de concentration comme d'un point de détail... De tels propos sont scandaleux et risquent de ternir l'image de la France dans le monde. Tout citoyen français, tout parti démocratique, a le devoir de combattre sans relâche ces thèses scandaleuses »⁵⁹. Ce colloque donne lieu également à une intervention de Robert Badinter, président de la commission interministérielle, qui va dans le même sens.

L'Unesco est présente également au « colloque régional européen sur l'efficacité de la protection des droits de l'homme 50 ans après la DUDH », du 2 au 4 septembre 1998 à Strasbourg au Conseil de l'Europe, qui réunit plus de 300 participants, représentants de 40 Etats membres du Conseil de l'Europe. Le colloque est ouvert par D. Tarschys, secrétaire général du Conseil de l'Europe, qui mentionne qu'on est en train de réfléchir à la possible création d'un poste de Commissaire aux droits de l'homme au sein du Conseil de l'Europe. L'agent de l'Unesco présent à ce colloque, Vladimir Volodin, affirme dans son intervention « le lien inaliénable et l'interdépendance entre les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, et le fait que les droits économiques et culturels n'ont pas moins d'importance que les droits sociaux »⁶⁰.

*

En conclusion, il apparaît que l'Unesco a pris très à cœur la promotion de la DUDH. On peut noter une évolution au fil de la période. Si les premières années apparaissent comme

⁵⁹ Archives Unesco, dossier CI/FEMD B2ST06.3-84 CI FED boîte 72 : lettre de T Ngakoutou à ADG/SHS, 29 oct 1998.

⁶⁰ Archives Unesco, dossier CI/FEMD B2ST06.3-84 CI FED boîte 72 : lettre de Vladimir Volodin à ADG/SHS, 12 oct 1998 : « inalienable link and interdependence of civil, cultural, economic, political and social rights, and that cultural and economic rights have no lesser importance than social ones. »

empreintes d'optimisme, les années 1960-70 voient l'émergence des aspirations des pays du Sud, qui au fil des années expriment l'idée d'une remise en cause de l'universalité des droits de l'homme, les concevant plutôt comme spécifiques à chaque aire culturelle. Les célébrations en 1998 se font dans un contexte plus pessimiste, à une époque où la reprise des massacres, guerres et guerres civiles (ex-Yougoslavie, Rwanda, Somalie, guerre du Golfe...) assombrit les perspectives et ternit l'optimisme des débuts. De plus, à partir des années 1990, les célébrations de la Déclaration des droits de l'homme prennent en compte de nouvelles problématiques, comme les nouvelles technologies, la bioéthique, la grande pauvreté, le développement durable, et la montée de l'extrême-droite. Enfin, en 2018, la célébration du 70^e anniversaire de la DUDH donne lieu à l'organisation par l'Unesco de plusieurs manifestations, avec la participation d'intellectuels et de juristes comme Robert Badinter, et s'oriente vers les enjeux les plus actuels : lutte contre l'extrémisme de droite, le terrorisme, lutte contre l'homophobie et la transphobie, affirmation de l'universalité des droits de l'homme... Plus que jamais, devant la montée de la xénophobie et de l'intolérance, et face au relativisme culturel, la promotion de la DUDH est nécessaire.